

DONS PLANIFIÉS
Don de police d'assurance-vie



**OFFREZ
LA RÉUSSITE
SANS FAIM**

Nous pouvons vous offrir des options simples, flexibles et réfléchies qui vous aideront à obtenir des avantages financiers tout en maximisant l'impact de votre don sur le bien-être des enfants.

POURQUOI LE CLUB ?

Le Club des petits déjeuners s'engage depuis 1994 à nourrir le potentiel des enfants en veillant à ce que le plus grand nombre possible ait accès à un petit déjeuner nutritif et un environnement favorisant leur estime de soi avant le début des classes. L'approche du Club repose sur l'engagement, la valorisation et le développement des capacités.

Désormais présent à travers le Canada, le Club s'associe aux communautés et aux organismes régionaux pour développer une formule optimale adaptée aux besoins locaux. Aujourd'hui, le Club des petits déjeuners contribue à nourrir plus de 21 000 enfants au Québec dans plus de 315 établissements scolaires.

LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE FAIRE UN DON DE POLICE D'ASSURANCE-VIE

1. **Désigner le Club des petits déjeuners en tant que bénéficiaire** du capital-décès d'une police d'assurance-vie et conserver la propriété de votre police. Votre succession recevra alors, à votre décès, un reçu d'impôt équivalent au capital-décès (scénario n° 1). Et vous conserverez le contrôle de votre police.
2. **Faire don d'une nouvelle police d'assurance-vie** en nommant le Club des petits déjeuners comme propriétaire et bénéficiaire afin de recevoir, de votre vivant, des avantages fiscaux pour le paiement des primes. Il y a réduction des primes à payer lorsque la police est établie sur la vie de deux personnes (scénario n° 2).
3. **Céder la propriété d'une police existante au Club** et nommer ce dernier bénéficiaire. Le donateur reçoit un reçu d'impôt pour la juste valeur marchande de la police au moment du transfert. S'il y a lieu, il continue à payer les primes et reçoit alors un reçu équivalent au montant des primes payées.

AVANTAGES DU DON DE POLICE D'ASSURANCE-VIE

- Un faible investissement pour permettre un don majeur dans le futur.
- Un reçu d'impôt pour votre don de votre vivant ou pour votre succession, selon la formule choisie.
- Reconnaissance du vivant du donateur quelle que soit la formule choisie.



Le don de votre police d'assurance-vie est une alternative intéressante à un don en espèces si vous ne disposez pas des liquidités nécessaires pour faire un don important. Des choix flexibles vous permettent de décider comment vous voulez donner et vous fournissent un incitatif fiscal important.

Grâce au don de votre police d'assurance-vie, vous pouvez contribuer à nous aider à assurer la pérennité des programmes de déjeuners permettant de nourrir des enfants, maintenant et dans le futur.

SCÉNARIO 1*

Le Club est bénéficiaire de la police et le donateur demeure propriétaire*

Police d'assurance-vie avec capital-décès de 50 000 \$ payable sur une période de 15 ans et dont la prime annuelle se chiffre à 1 000 \$.

Coût des primes (1 000 \$ x 15)	15 000 \$
Crédit d'impôt du vivant du donateur	0 \$
Don au décès	50 000 \$
Crédit d'impôt au décès (50 000 \$ X 50 %*)	25 000 \$

Le donateur aura payé de son vivant 15 000 \$, mais à son décès, la succession recevra un reçu lui permettant d'obtenir un crédit pour don de 25 000 \$ qui réduira l'impôt à payer.

SCÉNARIO 2*

Don d'une nouvelle police d'assurance (Club propriétaire et bénéficiaire)*

Police d'assurance-vie avec capital-décès de 50 000 \$ payable sur une période de 15 ans et dont la prime annuelle se chiffre à 1 000 \$.

Valeur du don	50 000 \$
Don annuel (coût de la prime)	1 000 \$
Crédit d'impôt pour don (1 000 \$ X 50 %*)	500 \$
Coût annuel du don	500 \$
Coût total du don (500 \$ X 15 ans) (un investissement de seulement 15 % de la valeur du don)	7 500 \$

*Scénarios à des fins d'illustration seulement. Afin de simplifier les calculs, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don effectué au Québec.



DONNER EST SIMPLE

1. Discutez avec votre conseiller financier ou votre compagnie d'assurance de la façon la plus avantageuse pour vous de faire un don de police d'assurance-vie qui aura le meilleur impact pour vous.
2. Communiquez avec nous et votre compagnie d'assurance si vous souhaitez céder la propriété d'une police, créer une nouvelle police ou modifier le bénéficiaire de la police pour effectuer un don au Club des petits déjeuners.



Pour de plus amples renseignements

Courriel : dons.planifies@clubdejeuner.org

Sans frais : 1 888 442-1217, poste 3348

Téléphone : 450 641-3230, poste 3348

Télécopieur : 1 877 786-3220

Clause de non-responsabilité — Les renseignements ci-dessus sont destinés à fournir des informations générales et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques ou professionnels. Ce document ne doit pas être utilisé sans avoir été préalablement consulté par vos propres conseillers juridiques ou financiers pour déterminer votre situation de planification financière et successorale.